TRUCS ET ASTUCES

VOS DEMANDES DE FINANCEMENT

Effectuez votre demande en ligne. Rendez-vous sur : apprentissage.cnfpt.fr

Avant une 1ère demande, consulter les tutoriels d'utilisation (page de connexion).

Joignez à votre demande les pièces suivantes :

- le CERFA visé : Attention il faut saisir le numéro de dépôt de la DREETS sur la plateforme et joindre le CERFA visé dès sa réception.
- la convention signée
- l'attestation de non-commencement (obligatoire pour les contrats démarrés en 2020).

Vérifiez la cohérence des informations concernant :

- les dates de début et de fin de contrat entre le CERFA, la convention et la saisie sur la plateforme
- le montant total du coût de la formation sur toute la durée du contrat, entre la convention et la saisie sur la plateforme

VOS FACTURES

Apposez les **informations obligatoires** sur la facture :

- Numéro de l'accord de prise en charge
- Montant exact (sans arrondi), etc

Consultez ICI le modèle de facture

Pour les échéances intermédiaires, inscrivez sur la facture les mentions obligatoires :

- "contrat en cours de réalisation"
- ou "contrat rompu le + date"

Pour la dernière échéance, joignez le certificat de réalisation à la facture de votre dernière échéance (le certificat est à rédiger et dater après la date de fin de formation).

Déposez sur CHORUS vos factures à **terme échu uniquement** selon l'échéancier figurant dans l'accord de prise en charge.